Flers



Promenades publiques



Situation

La ville de Flers se situe au nord-ouest du département de l'orne, 30 km à l'est de Vire et à 42 km à l'ouest d'Argentan. Les promenades publiques, ancien parc du château, se trouvent à l'ouest de la ville (mairie, musée).



L'origine du château remonte à l'époque médiévale. Ce n'est alors qu'un modeste bâtiment en pierres et colombages entouré de fossés à la confluence de la rivière la Vère et des ruisseaux de l'Ariel et du Plancaïon. Le site, précédé d'un vaste terrain marécageux, est un emplacement défensif de choix. Le domaine devient prospère

au XVIè siècle et le château est agrandi par Nicolas Grosparmy. Deux ailes en équerre sont cantonnées de tourelles d'angles, avec des toits en cloche couronnés d'élégants lanternons. Au XVIIè siècle, de grands travaux sont entrepris. La plaine marécageuse est transformée en plan d'eau et un parterre ceinturé d'eau voit le jour sous l'aile Est du vieux logis ; il est précédé d'un potager et d'un verger. Deux longues allées bordées de cèdres soulignent l'axe de la composition. Des nouveaux bâtiments sont construits dans l'axe de la cour d'honneur pour remplacer les anciens détruits par un incendie. Au début du XVIIIè siècle,



Le grand étang, le château et l'Hôtel de Ville

Commune concernée

Surface 26 ha

Typologie

Parc

Date de classement Arrêté du 2 mai 1908



Plan du parc du château de Flers



l'aile ouest du château est remaniée par Ange Hyacinthe de la Motte d'Ango pour en faire le corps de logis principal. Monsieur Rainette, le jardinier, réaménage le parc et la cour d'honneur en 1751. L'axe de la composition bascule d'est/ ouest au nord/sud pour s'ouvrir sur le parc de chasse parcouru de larges allées. Le domaine est alors à son apogée et s'étend loin vers le sud avec ses 14 moulins et ses 28 fermes. Après la tourmente révolutionnaire, le château et ses terres sont acquis en 1806 par un homme d'affaire prussien : le comte de Redern qui fait planter un grand nombre d'arbres dans le parc. En 1822, c'est le futur maire de Flers, Antoine Schnetz, qui acquiert le domaine et l'ouvre au public. Dans un souci de modernité, il n'hésite pas, entre 1863 et 1865, à sacrifier une partie du parc pour permettre l'urbanisation et autoriser le passage de la voie ferrée Paris-Granville. Le parc et le grand étang sont coupés en deux. En 1901, La municipalité de Flers, sous l'impulsion de son maire Julien Salles, devient propriétaire des lieux. L'hôtel de ville s'installe dans les communs en 1902 et le château, transformé en musée, est classé monument historique en 1904. Le 2 mai 1908, son arrêté de classement parmi les sites (signé de Gaston Doumerque) est le tout premier de la région. Epargné par les bombardements de 1944, le domaine est durement touché par les tempêtes de 1987 et celle, mémorable, de fin 1999.



Le château et ses douves

Le site

A l'ouest de la ville, le parc du château offre aux flériens un vaste espace vert de plus de 26 hectares non loin du centre-ville. Une voie bordée d'alignements de hêtres et de haies de thuyas



Le petit pont et les pavillons d'entrée

soigneusement taillées longe le jardin public. C'est un endroit apprécié des habitants : sillonné de larges allées qui entourent de grandes pelouses agrémentées de plantations d'ornement et de jeux pour enfants, le jardin est « envahi » dès l'apparition du moindre rayon de soleil. Un petit pont de pierre, encadré par deux pavillons carrés de granit et de briques, franchit les douves, protégées par des murets, pour accéder à la mairie et au château. Un jardin, bordé du côté des douves par un double alignement de tulipiers de Virginie, est composé de quatre grandes pelouses, ornées de massifs floraux, de sculptures contemporaines et d'un monument allégorique à la gloire d'un ancien député. Ses larges allées conduisent à toutes les parties du domaine : le château/Musée au nord, la mairie et le grand étang à l'ouest, le parc forestier et le parc des sports au sud. Dans l'axe de la façade sud du château, d'anciennes grilles s'ouvrent sur un petit pont vers le Grand Rond. Cet immense ovale engazonné, dans l'axe de la perspective nord-sud, est entouré d'une allée bordée par un double alignement de hêtre. Du Grand Rond, d'autres avenues s'enfoncent

dans le parc forestier. Les vieux arbres sont rares, durement éprouvé par les tempêtes, le parc est aujourd'hui un sous-bois en régénération. Seule la Grande Avenue conserve encore quelques ombrages ; les avenues du Grand Rond et des Hêtres ont été récemment replantées d'alignements de jeunes hêtres. La voie ferrée coupe l'Avenue des Hêtres en son milieu. Le sud du site est occupé par jeune sous-bois composé de hêtres, de châtaigniers, de houx et de bouquets de rhododendrons. Au nord, là où s'étendait autrefois l'extrémité du Grand Etang, le plan d'eau n'existe plus. Remblayé, le terrain est aujourd'hui occupé par le stade et diverses installations sportives. Seule la partie nord du Grand Etang subsiste, elle couvre encore plus de 4 hectares. Le plan d'eau est entouré d'allées offrant des promenades agréables à l'ombre de vieux arbres au sud, le long d'une haie de rhododendrons masquant le chemin de fer ou, au nord, sur l'Avenue des peupliers récemment replantée de hêtres pleureurs. La Chaussée des Etangs sépare Grand et Petit Etang, ce dernier plan d'eau marque la limite nord du site. Vaste rectangle de 245 m x 50 m, il s'étend à l'ouest du terre-plein du château qui y forme une île à son extrémité Est.



L'allée du Grand Rond

Devenir du site

Le parc du château de Flers a été très sévèrement éprouvé par les tempêtes successives qui ont mis à terre ou fragilisé les vieux arbres. Un plan de gestion a été élaboré par la DIREN et la Ville et le parc est aujourd'hui en régénération. Les bois morts ont été évacués, les allées sont restaurées et replantées d'alignements. La Ville de Flers a consacré d'énormes efforts pour sa remise en état tout en préservant les ambiances d'antan : parc public très fréquenté près du château et de la mairie, parc forestier plus intimiste au sud, plans d'eau, douves et fossés structurant l'espace. Au printemps 2011, les travaux accomplis sont nombreux et ceux en cours viennent achever une restauration qui a dû être longue et difficile : ultimes plantations, restauration des berges et des murs des plans d'eau... même le château est garni d'échafaudages. L'aire du stade est également un vaste chantier mais son ambiance est désormais très proche de celle d'un équipement sportif standard. Seul le choix des végétaux relie cette ancienne partie du parc à sa nature originale. Les promenades publiques de Flers sont toujours très appréciées par tous les habitants qui fréquentent l'espace selon leurs âges et leurs aspirations : jardin public avec les enfants, jeux ou farniente sur le Grand Rond, promenades plus tranquilles dans le parc forestier ou au bord des étangs. C'est une véritable institution au sein de la ville de Flers.



L'allée de hêtres

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement)
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
 - La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

OREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr